

SainteMénéhould

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Marne
1 rue de Jessaint
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Affaire suivie par Stéphanie FALLOT
Directrice du Développement Territorial
Nos Réf. : DEV/SF-VM/20180725
Objet : Défrichement « Le Bois du Roy »

Sainte-Ménéhould,
Le mercredi 25 juillet 2018

Monsieur le Préfet,

La commune de Sainte-Ménéhould a déposé auprès de vos services une demande d'autorisation de défrichement de 40,15 ha en forêt communale dans le cadre de la création du parc d'animation historique Le Bois du Roy, dossier réputé complet le 13 avril 2018. En ma qualité de maire de Sainte-Ménéhould, je souhaite apporter des engagements sur cette opération.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement comprend une proposition de compensation de reboisement de 40,15 ha sur des parcelles communales et des parcelles privées. Il s'agit d'une 1^{ère} proposition qui nécessitera d'être affinée pour répondre de manière la plus efficiente possible aux enjeux écologiques et forestiers.

Dans le cas où la demande de la commune serait accordée, l'autorisation de défrichement sera assortie de prescriptions pour la mise en œuvre des compensations.

La commune s'engage à mettre en œuvre ces préconisations tant quantitatives que qualitatives. Parmi les actions qu'elle mettra en place, la commune s'engage notamment à :

- établir un diagnostic écologique sur les parcelles identifiées pour s'assurer qu'elles n'ont pas un intérêt supérieur,
- privilégier le reboisement sur les délaissés, les parcelles non productives ou les friches plutôt que sur des parcelles agricoles déclarées à la PAC, conformément aux recommandations de la CDPENAF (avis du 12 juin 2018),
- acquérir les terrains qui feront l'objet des compensations,
- respecter les surfaces de compensation demandées, soit au minimum 1 ha compensé pour 1 ha détruit,
- mettre en œuvre les opérations de compensation le plus tôt possible indépendamment de l'évolution du projet Le Bois du Roy

En conséquence je vous affirme ma volonté de m'inscrire dans cette démarche à réception de l'autorisation de défrichement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Bertrand COUROT**



A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large initial 'B' followed by a horizontal stroke and a diagonal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. le Préfet" followed by a cursive name.